

La Chambre de commerce et d'industrie... devient une entreprise

"Notre budget 2018 enregistre un déficit de 250 000€, ce n'est pas quelque chose dont nous avons l'habitude." Offensif, Daniel Margot, à l'heure où la Chambre de commerce et d'industrie des Alpes-de-Haute-Provence est en pleine mutation. Ce déficit surgit dans les comptes à la suite de la loi Pacte qui impose une reconfiguration à cette institution vieille de 400 ans. Sur 33 collaborateurs, elle enregistre six départs à la suite de la baisse de la taxe de fonctionnement de la Chambre. "Ce qui a généré des coûts de licenciements à l'origine de ce déficit. Mais du point de vue du management, cela nous permet aussi de redéployer les personnes et de fixer les objectifs essentiels. Nous sommes prêts à relever les défis 2019-2022."

Avec déjà une bonne nouvelle dans ce contexte de restriction des ressources, la création d'un SMAC, qui offre un complément de financement aux CCI et un fonds auquel participent



La Chambre de commerce et d'industrie qui tenait mardi son assemblée générale est en train de connaître une révolution culturelle.

/PHOTO M.L.

les CCI métropolitaines. "Ce qui fait que pour 2019, nos ressources ne diminuent que de 10-12%, alors qu'on était

parti sur du 25% et plus." Mais surtout la Chambre est en train de connaître une vraie révolution.

L'État impose de passer tous les nouveaux salariés jusqu'alors sur un statut de droit commun (assimilable au droit public) à un statut de droit privé. Autrement dit supprimer des emplois sera plus facile. "Les anciens, eux, auront un an pour se décider à adopter ou non ce statut."

Ensuite, l'État autorise aussi les chambres à créer des prestations. Actuellement les services rendus par la CCI sont gratuits. Bientôt du passé. "On travaille sur un catalogue de prestations établi par une analyse de besoins." Des prestations payantes, tout simplement pour que la Chambre soit de moins en moins dépendante de la taxe de fonctionnement qui, sans surprise, va continuer à diminuer. La CCI passe à une logique fournisseurs-clients. "Une révolution qui sera prête en septembre." On dirait bien que la CCI est en train de devenir une entreprise. Daniel Margot met fin aux doutes. "Elle doit devenir une en-

treprise au service du déploiement des entreprises."

Parmi le catalogue des prestations payantes, elle risque fort de s'axer, entre autres, sur la recherche de subventions aux entreprises. "On souhaite créer une task force sur les financements des entreprises. Aujourd'hui, nos TPE-PME n'ont plus seulement besoin d'un banquier et d'un expert-comptable pour leur financement." Autres pistes: les formations, l'obtention de labels, les diagnostics... "Les intercommunalités s'adressent parfois à des intervenants extérieurs quand il s'agit de réaliser des audits. Des consultants... qui viennent se renseigner chez nous." Des prestations de la CCI qui vont aussi concerner la transmission d'entreprises. Prochainement, elle compte créer sa propre marque "Enjeux 04" avec une communication axée sur les formations, l'événementiel, le tourisme et le culturel.

Maxime LANCESTRE